

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2014 (exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2014	2013			2014	2013
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	6	15 874 557	16 105 973	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		772 545 415	749 425 052	Concours bancaires	15	17 864 457	22 555 920
Moins : provisions		(19 395 748)	(18 862 170)	Emprunts et dettes rattachées		617 705 917	588 200 122
	7	753 149 667	730 562 882	Total Emprunts et ressources spéciales		635 570 374	610 756 042
Créances de leasing : Impayés		29 661 494	26 130 663				
Moins : provisions		(18 482 462)	(16 359 143)	Autres Passifs			
Intérêts constatées d'avance	8	11 179 032	9 771 520	Fournisseurs et comptes rattachés		25 189 864	29 226 304
		(5 619 206)	(5 350 968)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	41 149 836	37 208 864
Total des créances sur la clientèle		758 709 493	734 983 434	Provisions pour passifs et charges	16	5 014 421	4 754 849
Acheteurs factorés		126 704 117	119 422 099	Passifs impôts différés	13	1 048 341	1 428 311
Moins : provisions		(5 153 774)	(4 184 646)	Dettes envers la clientèle	17	21 627 352	21 548 774
	9	121 550 343	115 237 453	Autres passifs	18	20 081 379	19 332 930
Portefeuille titres de placement		3 429 445	2 039 036	Total des autres passifs		114 111 193	113 500 032
Portefeuille d'investissement							
Titres mis en équivalence		8 044 592	9 509 669	CAPITAUX PROPRES			
Autres immobilisations financières		29 393 649	25 292 611 *	Capital social		43 000 000	41 500 000
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 268 216) *	Réserves consolidées		98 328 879	93 187 751
Total portefeuille d'investissement	10	36 170 025	33 534 064 *	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 328 879	134 687 751
Valeurs immobilisées				Résultat consolidé		14 560 067	14 655 918
Immobilisations incorporelles		14 102 000	13 352 322	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	19	155 888 946	149 343 669
Moins : amortissements		(9 594 588)	(7 594 975)	INTERETS MINORITAIRES	20	86 232 785	84 338 416
	11	4 507 411	5 757 347	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		242 121 731	233 682 085
Immobilisations corporelles		48 604 545	43 244 899				
Moins : amortissements		(16 734 901)	(14 490 942)	TOTAL DES ACTIFS		991 803 297	957 938 159
	12	31 869 644	28 753 957				
Total des valeurs immobilisées		36 377 056	34 511 304				
Actifs d'impôts différés	13	1 040 685	987 002				
Autres actifs	14	18 651 694	20 539 893 *	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		991 803 297	957 938 159
TOTAL DES ACTIFS		991 803 297	957 938 159				

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	89 923 379	83 875 828
Engagements de financement en faveur de la clientèle	83 918 579	75 822 228
Engagements sur titres	6 004 800	8 053 600
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	139 116 025	136 858 757
Garanties reçues	16 155 937	20 711 109
Intérêts à échoir sur contrats actifs	122 960 088	116 147 648
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	75 898 199	59 550 203
Emprunts extérieurs	75 898 199	59 550 203

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014
(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre	31 décembre	
		2014	2013	2013
			Proforma	Publié
Revenu de crédit bail	21	87 427 979	78 878 348	78 878 348
Revenu du factoring	22	12 431 570	12 228 975	12 228 975
Revenu des opérations de location longue durée		10 246 922	8 559 577	8 559 577
Autres produits d'exploitation		838 809	575 045	575 045
Total des Produits d'exploitations		110 945 280	100 241 945	100 241 945
Charges financières nettes	23	(40 575 599)	(35 451 766)	(35 451 766)
Coût des opérations de location longue durée		(5 855 107)	(4 886 939) *	-
Produits des placements		643 933	1 629 123	1 629 123
PRODUITS NETS		65 158 506	61 532 363 *	66 419 302
Charges de personnel		(14 076 085)	(12 841 964)	(12 841 964)
Autres charges d'exploitation		(10 707 355)	(10 798 809) *	(12 699 374)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 939 165)	(4 503 740)	(4 503 740)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(3 174 968)	(3 703 475) *	(6 689 849)
Dotations aux provisions pour risques divers	25	(203 483)	(3 001 078)	(3 001 078)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 057 450	26 683 297	26 683 297
Autres gains ordinaires		434 244	784 307	784 307
Autres pertes ordinaires		(489 174)	(147 747)	(147 747)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		34 002 521	27 319 857	27 319 857
Impôts différés		431 425	(334 988)	(334 988)
Impôts exigibles		(9 805 469)	(8 124 795)	(8 124 795)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		24 628 477	18 860 074	18 860 074
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 478 122	3 278 117	3 278 117
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		26 106 599	22 138 191	22 138 191
Part revenant aux intérêts minoritaires	20	(11 546 532)	(7 482 273)	(7 482 273)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		14 560 067	14 655 918	14 655 918
Résultat par action		1,693	1,742	1,742

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31 décembre	
	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	598 940 776	541 359 023
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(497 403 588)	(492 089 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	321 543 518	323 082 716
Financements des adhérents	(312 299 872)	(313 836 348)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(17 652 357)	(15 142 645) *
Intérêts payés	(34 994 658)	(34 807 124)
Impôts et taxes payés	(44 214 184)	(37 919 244)
Autres flux de trésorerie	(6 252 079)	(4 418 124)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>7 667 555</u>	<u>(33 771 322) *</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 049 989)	(13 404 165)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 061 583	3 125 402
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 222 909)	(5 651 537) *
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 521 409	4 061 429 *
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(12 689 906)</u>	<u>(11 868 871) *</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	-	22 000 000
Dividendes et autres distributions	(14 551 188)	(14 652 017)
Encaissements provenant des emprunts	428 646 216	341 717 899
Remboursement d'emprunts	(378 217 934)	(299 029 540)
Flux liés au financement à court terme	(26 422 506)	(7 758 157)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>9 454 588</u>	<u>42 278 185</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>(56 061)</u>	<u>-</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>83 871</u>	<u>309 326</u>
Variation de trésorerie	<u>4 460 047</u>	<u>(3 052 682)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 989 900)	(6 449 947)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2014**

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 43.000.000 dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** », est une société de droit algérien, créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2014, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2014 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : est une société de droit tunisien, constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée, de droit tunisien, constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

1-2 : Evolution du périmètre de consolidation

La modification du périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 par rapport à celui du 31 décembre 2013, est due à :

- ✓ La cession par Tunisie Leasing de 1.231 actions détenues dans « Tunisie Valeurs »,

Ce qui a eu pour effet de ramener sa participation au capital de cette dernière de 30,00% à 28,77%.

- ✓ Le changement du pourcentage de participation de Tunisie Leasing dans la capital de la SPCS qui a été ramené de 30,00% à 13,64%, suite à l'augmentation du capital de celle-ci à laquelle Tunisie Leasing n'a pas participé,

De ce fait, la SPCS ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

1-3 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	28 769	28,77%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%				
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%						
Autres	71 231	71,23%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%

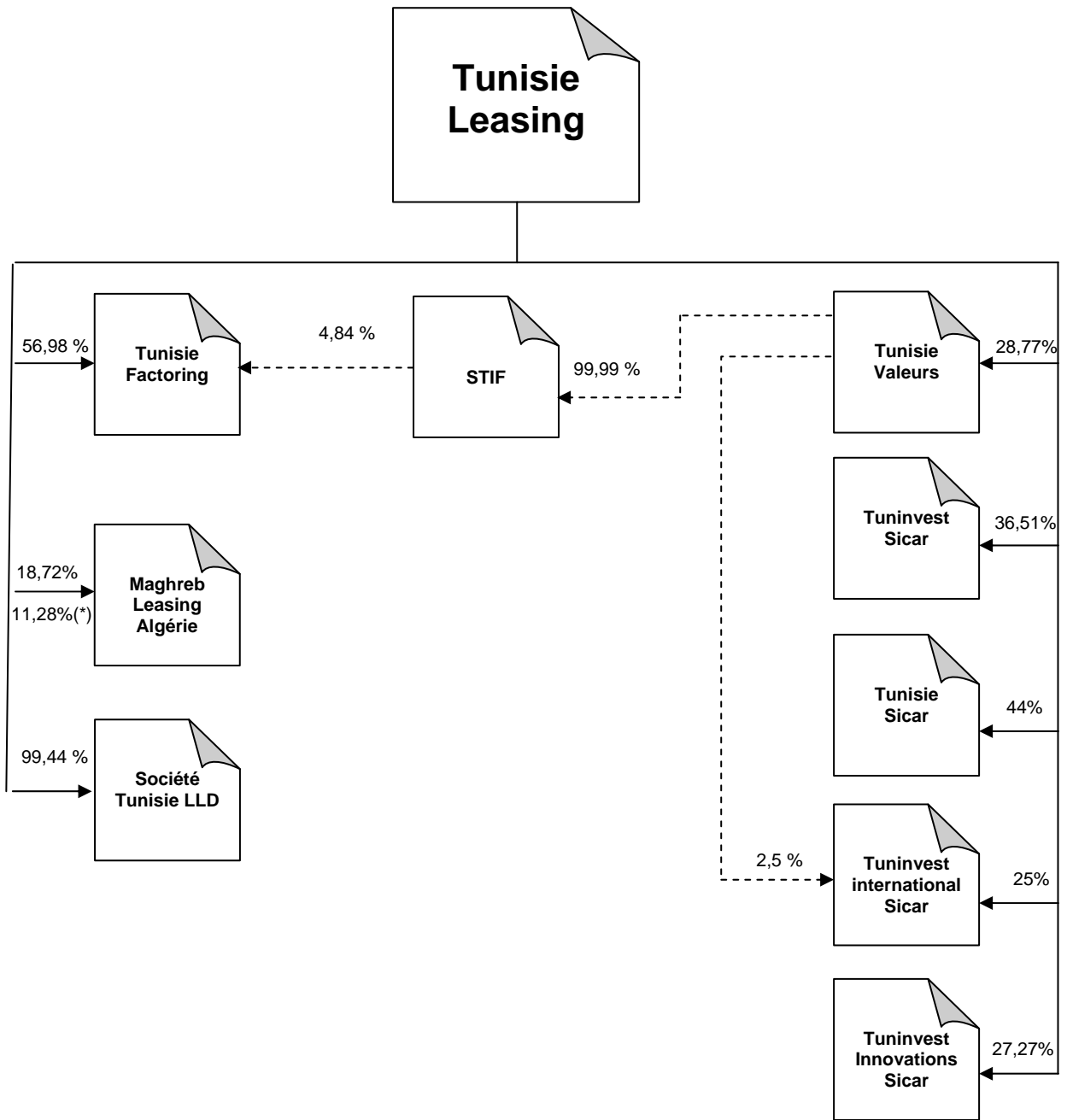
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	28,77%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	11,28%
Tunisie Valeurs								0,72%						28,76%				
Tunisie SICAR																		(*)
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,39%						
Autres																		
Total	28,77%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,72%	27,27%	0,00%	56,98%	1,39%	0,00%	28,76%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	28,77%		36,51%		44,00%		25,72%		27,27%		58,37%		28,76%		99,44%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2014**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart d'acquisition:** l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- **Ecart d'évaluation :** L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- **Résultats inter-sociétés:** les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- **Présentation des intérêts minoritaires:** ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 31 décembre 2013, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan, l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

- 5.1** Les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2013 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2014 au niveau des autres actifs. Le bilan et l'état de flux de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2013, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(2 219 454)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	2 219 454	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(580 358)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	580 358	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(202 622)	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	202 622	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel

- 5.2** Les charges rattachées directement aux opérations de location longue durée étaient classées selon leur nature parmi les charges d'exploitation. En 2014, elles sont présentées sous la rubrique « Coût des opérations de location longue durée », en déduction des produits d'exploitation.

Ce changement dans les méthodes de présentation traduit de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Coût des opérations de location longue durée	2 986 374	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Dotations aux amortissements	2 986 374	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	1 353 509	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	1 353 509	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	319 686	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	319 686	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	227 366	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	227 366	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
-Banques	15 854 068	16 092 558
-Caisses	20 489	13 415
<u>Total général</u>	<u>15 874 557</u>	<u>16 105 973</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	768 427 389	737 349 852
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	453 389	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 664 637	11 450 620
<u>Total brut</u>	<u>772 545 415</u>	<u>749 425 052</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 720 325)	(15 985 607)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(3 668 533)	(2 869 975)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)
<u>Total des provisions</u>	<u>(19 395 748)</u>	<u>(18 862 170)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	<u>753 149 667</u>	<u>730 562 882</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>870 475 714</u>	<u>830 923 447</u>
A recevoir dans moins d'1 an	369 663 763	354 469 631
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	488 552 556	466 382 740
A recevoir dans plus de 5 ans	12 259 396	10 071 075
Produits financiers non acquis	<u>122 960 088</u>	<u>116 147 648</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>747 515 626</u>	<u>714 775 798</u>
A recevoir dans moins d'1 an	303 410 705	292 735 998
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	432 907 888	412 805 176
A recevoir dans plus de 5 ans	11 197 032	9 234 624
Créances en cours (2)	<u>3 664 637</u>	<u>11 450 620</u>
Créances échues (3)	<u>453 389</u>	<u>624 580</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>20 911 763</u>	<u>22 574 054</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>772 545 415</u>	<u>749 425 052</u>

NOTE 8 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	13 927 953	12 764 410
- Intérêts de retard à facturer	86 044	50 000
	<u>14 013 997</u>	<u>12 814 410</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 637 723)	(2 054 596)
- Produits réservés	(1 669 538)	(1 109 991)
	<u>9 706 736</u>	<u>9 649 823</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	15 498 938	13 167 695
- Créances radiées	148 558	148 558
	<u>15 647 496</u>	<u>13 316 253</u>
A déduire :		
- Provisions	(11 680 391)	(10 697 270)
- Produits réservés	(2 344 213)	(2 345 537)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
	<u>1 474 335</u>	<u>124 887</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	<u>(2 039)</u>	<u>(3 191)</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>11 179 032</u>	<u>9 771 520</u>

NOTE 9 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2014, comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	118 300 837	109 417 115
Comptes des acheteurs export	3 109 204	4 024 241
Comptes des acheteurs import	5 294 076	5 980 742
	<u>126 704 117</u>	<u>119 422 099</u>
<u>Sous total</u>	(A)	
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(4 385 016)	(3 738 569)
Provisions collectives sur compte adhérents	(754 619)	(424 144)
Provisions sur compte acheteurs	(14 139)	(21 933)
	<u>121 550 343</u>	<u>115 237 453</u>
<u>Montant net</u>		
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	208 941	454 084
Fonds de garantie	12 406 689	12 059 854
Compte import	5 294 076	5 980 742
Disponible	23 240 130	18 714 184
	<u>41 149 836</u>	<u>37 208 864</u>
<u>Sous total</u>	(B)	
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>85 554 281</u>
		<u>82 213 235</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Titres mis en équivalence	8 044 592	9 509 669
Titres immobilisés	34 838 449	32 036 211
<u>Total brut</u>	<u>42 883 041</u>	<u>41 545 880</u> *
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 444 800)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>37 438 241</u>	<u>34 802 280</u> *
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(1 268 216)
<u>Total net</u>	<u>36 170 025</u>	<u>33 534 064</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(29 736)	58 118	149 928	699 394	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(181 625)	27 519	65 884	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 913 773	-	1 802 332	1 067 223	5 783 327	28,77%
* Tuninvest International Sicar	128 596	-	177 281	587	306 464	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	820 298	232 866	1 189 524	27,27%
	<u>3 919 802</u>	<u>(29 736)</u>	<u>2 676 404</u>	<u>1 478 122</u>	<u>8 044 592</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- SPCS	149 990	10,000	9,751	1 462 578			2009	
- B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
- S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	100,000	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	
- M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
- Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	
- Tayssir	5 000	100,000	166,660	833 300			2013/2014	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	
				<u>34 838 449</u>	<u>5 444 800</u>	<u>1 268 216</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(Exprimés en dinars)

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de déconsolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de déconsolidation	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	11 529 451	1 500	659 254	32 102	-	12 219 307	7 524 067	536	1 994 852	-	9 518 383	2 700 924
Logiciels (en cours)		1 580 076		92 401	(32 102)	-	1 640 375	-		-	-	-	1 640 375
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	477	242 318	70 908	-	5 297	-	76 205	166 113
TOTAUX		13 352 322	1 500	751 655	-	477	14 102 000	7 594 975	536	2 000 149	-	9 594 588	4 507 411

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de déconsolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de déconsolidation	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		1 143 058	-	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 318 571	-	-	2 113 818	-	8 432 389	1 737 574	-	312 779	-	2 050 353	6 382 036
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	24 498 272	123 629	9 235 697	-	5 460 711	28 149 629	6 431 560	88 612	4 401 501	2 766 934	7 977 514	20 172 115
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 070 761	35 606	185 749	-	-	2 220 904	986 348	13 808	71 558	-	1 044 098	1 176 806
Matériel informatique	15% et 33%	2 878 741	24 661	346 195	2 587	-	3 202 862	2 501 859	14 089	172 563	-	2 660 333	542 529
Installations générales	10% et 15%	5 318 674	8 407	114 766	-	-	5 425 033	2 802 931	3 113	172 115	-	2 971 933	2 453 100
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		986 152	-	1 130 253	(2 116 405)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		43 244 899	192 303	11 012 660	-	5 460 711	48 604 545	14 490 942	119 622	5 130 515	2 766 934	16 734 901	31 869 645

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 13 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(855 754)	(1 167 019)
- Passif d'impôt différé, MLA	(192 587)	(261 292)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 048 341)</u>	<u>(1 428 311)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	310 369	329 569
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	459 759	411 129
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	270 557	246 304
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 040 685</u>	<u>987 002</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(7 656)</u>	<u>(441 309)</u>

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
-Stocks	-	887 368
- Clients autres sociétés du groupe	349 603	414 428
- Fournisseurs, avances	1 584 753	2 459 925
- Avances et acomptes au personnel	63 429	156 806
- Prêts au personnel	1 708 702	1 631 724 *
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	516 957	355 792 *
- Dépôts et cautionnements versés	54 086	231 938 *
- Crédit TVA	978 363	-
- Crédit d'impôt	6 058 386	7 004 326
- Autres comptes débiteurs	1 823 648	2 350 755
- Produits à recevoir des tiers	2 578 374	1 780 016
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	251 675
- Charges constatées d'avance	1 873 180	1 109 604
- Frais d'émission des emprunts à long terme	1 619 330	2 455 230
<u>Total brut</u>	<u>19 208 812</u>	<u>21 089 587 *</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(23 645)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(187 900)	(171 322)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteur	(301 413)	(315 210) *
<u>Total net</u>	<u>18 651 693</u>	<u>20 539 893 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Emprunts		
- Banques locales	178 637 167	161 353 672
- Banques étrangères	127 038 906	111 335 182
- Emprunts obligataires	241 550 000	223 292 000
- Crédits à court terme	2 235 007	3 065 900
- Lignes d'avance	8 000 000	11 000 000
- Billets de trésorerie	44 000 000	64 250 000
- Amen Bank (Portages titres MLA)	2 240 378	2 943 693
<u>Total emprunts</u>	<u>603 701 459</u>	<u>577 240 446</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 232 767	1 442 693
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	2 775 720	1 256 381
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	3 675	68 133
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	774 031	1 076 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 004 458</u>	<u>10 959 677</u>
<u>Total</u>	<u>617 705 917</u>	<u>588 200 122</u>

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	161 353 672	293 005 683	275 722 188	178 637 167	62 317 387	116 319 780
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	3 750 000	10 312 500	6 562 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	5 792 301	5 792 302	-	5 792 302
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	15 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	130 000 000	110 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	20 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
* BIAT 2010	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	53 000 000	41 000 000	12 000 000	-	12 000 000
* BNP (MLA)	8 949 111	-	4 840 500	4 108 611	-	4 108 611
* CITIBANK (MLA)	4 936 616	8 245 683	13 182 299	-	-	-
* AL BARAKA BANK (MLA)	14 812 024	42 260 000	9 281 735	47 790 289	28 769 381	19 020 908
* AMEN BANK (factoring)	2 500 000	-	2 000 000	500 000	-	500 000
* AMEN BANK (factoring)	-	5 000 000	432 331	4 567 669	3 673 070	894 599
* BTE (factoring)	7 000 000	-	2 174 759	4 825 241	2 495 586	2 329 655
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	261 274	-	171 642	89 632	-	89 632
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	713 541	-	246 083	467 458	206 296	261 162
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 703 019	-	471 208	1 231 811	727 578	504 233
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	-	2 000 000	603 041	1 396 959	723 322	673 637
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	-	2 000 000	207 569	1 792 431	1 116 449	675 982
* A.T.B 2012-I (LLD)	316 312	-	168 318	147 994	1 358	146 636
* A.T.B 2012-II (LLD)	356 566	-	165 413	191 153	15 789	175 364
* A.T.B 2013-I (LLD)	310 949	-	137 832	173 117	26 058	147 059
BANQUES ETRANGERES	111 335 182	59 466 114	43 762 390	127 038 906	93 080 337	33 958 569
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	666 401	196 411	-	196 411
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	13 975 386	25 724 420	17 102 959	8 621 461
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	-	22 577 161	-	22 577 161	20 964 507	1 612 654
* PROPARCO	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	8 929 323	570 675
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* BERD	-	11 600 500	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	-	17 016 300	-	17 016 300	15 125 626	1 890 674
* HSBC	6 927 537	-	4 812 198	2 115 339	-	2 115 339
* FRANSABANK	5 548 311	6 761 600	3 605 119	8 704 792	4 477 393	4 227 399
* ABC	20 455 520	-	10 169 325	10 286 195	2 891 998	7 394 197
* TRUST BANK	19 753 281	-	6 533 961	13 219 320	5 889 561	7 329 759
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	272 688 854	352 471 797	319 484 578	305 676 073	155 397 724	150 278 349

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	2 484 000	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	-	30 000 000	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2014 (Tunisie Factoring)	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	76 190 000	57 932 000	241 550 000	183 692 000	57 858 000
TOTAL GENERAL	495 980 854	428 661 797	377 416 578	547 226 073	339 089 724	208 136 349

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 181 771	1 188 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 508 350	1 259 250
- Provisions pour risques divers, MLA	2 324 300	2 307 476
<u>Total général</u>	<u>5 014 421</u>	<u>4 754 849</u>

NOTE 17 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	14 860 895	15 539 786
- Dépôts et cautionnements reçus	6 766 457	6 008 988
<u>Total général</u>	<u>21 627 352</u>	<u>21 548 774</u>

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Personnel, remunerations dues	775 482	797 992
- Personnel, provisions pour congés payés	970 060	897 942
- Personnel, autres charges à payer	809 799	743 150
- Fonds social	257 297	245 314
- Etat, retenues sur salaires	159 141	232 657
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	795 443	550 836
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	37 800	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	6 517 444	4 906 302
- Etat, TVA à payer	3 235 588	2 769 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer	149 312	41 601
- Actionnaires, dividendes à payer	31 587	31 603
- Avance sur titres immobilisés	429 648	270 000
- Associés, opérations sur le capital	-	-
- C.N.S.S	880 810	673 606
- Autres comptes créditeurs	3 037 381	4 884 874
- Diverses charges à payer	1 785 196	2 045 703
- Produits constatés d'avance	209 393	160 244
<u>Total</u>	<u>20 081 379</u>	<u>19 332 930</u>

NOTE 19 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2014	2013
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000
- Réserve légale		4 300 000	4 150 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		11 161 525	9 492 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		3 964 079	3 518 305
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 676 404	2 221 950
- Dividendes reçus des filiales		6 003 759	3 037 008
- Résultats reportés		23 833 987	22 879 363
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 328 879	134 687 751
- Résultat net des sociétés intégrées		24 628 477	18 860 074
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 478 122	3 278 117
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(11 546 532)	(7 482 273)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		14 560 067	14 655 918
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	155 888 946	149 343 669
Nombre d'actions (2)	(D)	8 600 000	8 413 889
Résultat par action	(1) / (2)	1,693	1,742

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc.-2014

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	-	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 669
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	1 669 525						(3 037 008)	7 532 042	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	(69 994)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(81 798)		(8 772)		(90 570)
Ecart de conversion							445 774					445 774
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2014											14 560 067	14 560 067
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946

NOTE 20 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 163 132	4 157 175
- Dans les réserves	3 799 309	3 314 373
- Dans le résultat	(A) 723 676	741 401
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	9 797 595	8 781 683
- Dans les réserves	13 030 074	13 213 060
- Dans le résultat	(A) 10 813 801	6 821 574
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	15 278	8 886
- Dans le résultat	(A) 9 055	6 392
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	-	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	(87 094)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>86 232 785</u>	<u>84 338 416</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>11 546 532</u>	<u>7 482 273</u>

NOTE 21 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- intérêts conventionnels	85 076 060	76 688 297
- Intérêts intercalaires	669 909	970 141
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>85 745 969</u>	<u>77 658 438</u>
- Intérêts de retard	(B) 2 239 082	1 697 103
<u>Total des autres produits</u>	<u>2 239 082</u>	<u>1 697 103</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(752 647)	(495 686)
. Intérêts de retard	(1 141 923)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	592 416	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	745 082	533 577
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(557 072)</u>	<u>(477 193)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>87 427 979</u>	<u>78 878 348</u>

NOTE 22 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2014, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Commissions de factoring	4 480 901	4 648 217
- Intérêts de financement	7 950 669	7 580 758
<u>Total</u>	<u>12 431 570</u>	<u>12 228 975</u>

NOTE 23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	14 314 841	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	10 500 591	7 991 495
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	9 854 913	8 353 605
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	436 452	440 058
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 106 797</u>	<u>29 120 115</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	973 845	1 218 820
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 102 509	3 586 772
- Autres	1 392 448	1 526 059
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>5 468 802</u>	<u>6 331 651</u>
<u>Total général</u>	<u>40 575 599</u>	<u>35 451 766</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 296 855	7 705 870
- Dotations aux provisions collectives	1 116 617	34 680
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	-	(108 056)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(8 491 030)	(5 644 718)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 014 537	1 388 232
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(359 305)	(460 145)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	13 950	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(13 950)	(7 133)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	1 429 192	2 035 510
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(950 668)	(447 633)
- Encaissement sur créances radiées	(117 034)	-
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>2 939 165</u>	<u>4 503 740</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	8 157	461 565
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	879 100	2 555 202
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 627)	(1 894)
- Reprise de provisions pour risques et charges	(636 352)	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>203 483</u>	<u>3 001 078</u>

NOTE 26 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2014, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 2 000 KDT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2014, TL a mis en force 74 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 6 470 KDT.

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 827 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 11 498 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en mai 2014.

La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2014 sont au nombre de 20.

Les charges supportées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 187 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2014, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 207 KDT représentant les rémunérations du gérant.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 537 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 2 751 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Aout 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1er Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
- Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 35 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 1 419 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie SICAV

Financement en billets de trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 71 000 KDT.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 855 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 51 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 989 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2014, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 1 930 282 DT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 16 104 802 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 2 240 378 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 643 444 DT.

Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 KDT (HT).

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2014 au titre de l'exercice 2013, s'élève à 5.188 DT.

Billets de Trésorerie

TF a souscrit à un billet de trésorerie émis par Tunisie Valeurs pour un montant de 450 000 DT et échéant le 23 juillet 2015. Les produits constatés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 797 DT.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie SICAV

Financement en billets de trésorerie

TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 1.129.427 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 13.500.000 DT au 31 décembre 2014.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 51.206 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 1.000.000 DT au 31 décembre 2014.

Location de voitures

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au titre de l'exercice 2014 s'élève à 26 116 DT HTVA.

NOTE 27 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 991 803 297 DT et un résultat consolidé de 14 560 067 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB